

# FICHE D'INSCRIPTION ACTIVITÉS 2019/2020

- Aqua-gym (lundi, mardi ou jeudi à 12h15)
- Cours collectifs adultes (vendredi à 12h15)

PHOTO  
Joindre une photo

## POUR LES HABITANTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CASTRES-MAZAMET :

Inscriptions annuelles **du mardi 3 septembre au mercredi 4 septembre** de 10h à 12h30 et de 13h15 à 16h30.

## POUR TOUS :

Inscriptions annuelles **à partir du jeudi 5 septembre** de 10h à 12h15 et de 14h30 à 16h30 **suivant le nombre de places disponibles.**

NOM // ..... PRENOM // .....

ADRESSE // .....

CODE POSTAL // ..... VILLE // .....

Justificatif de domicile pour les habitants de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet

TELEPHONE // ..... MAIL // .....

Je choisis le créneau (se reporter au planning hebdomadaire des activités) :

jour : .....

horaire : .....

## TARIFS :

	Tarif normal	Tarif résident (*)
CARTE ANNUELLE	178,80 €	143,00 €
CARTE TRIMESTRIELLE	62,50 €	50,00 €

(\*) Le tarif résident s'applique aux usagers domiciliés dans les communes de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet, sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins d'un an (facture EDF, eau, téléphone, taxe d'habitation, quittance de loyer...).

Je paie comptant : espèces, chèque bancaire à l'ordre du Trésor public.

Chaque séance dure 45 minutes et est encadrée par un maître-nageur sauveteur.

**Les activités se déroulent du lundi 9 septembre 2019 au samedi 20 juin 2020 hors vacances scolaires (zone C) et jours fériés.**

### Conditions d'inscriptions :

Les créneaux horaires choisis sont fixes et non modifiables. En cas d'absence, aucune possibilité de récupération et de remboursement possible. Chaque personne ne peut procéder qu'à une seule inscription et doit disposer d'un dossier complet.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions d'inscription.

Signature

# ACTIVITÉS 2019/2020 – PISCINE CANETON

Cette année encore, sport, détente et bien-être sont au programme des activités. Quels que soient vos objectifs, nous vous aidons à les réaliser avec notre équipe de professionnels. Ils seront là, pour vous conseiller, vous motiver ! Les cours proposés sont conviviaux et se déroulent dans la bonne humeur.

## PRINCIPES D'ORGANISATION DES ACTIVITÉS :

Chaque séance dure 45 minutes et est encadrée par un maître-nageur sauveteur.

Ces activités se déroulent du lundi 9 septembre 2019 au samedi 20 juin 2020, hors vacances scolaires (zone C), jours fériés et vidanges réglementaires.

- **Aqua-gym** : gym d'entretien, une pratique adaptée à tous.
- **Cours collectifs adultes** : technique de nage, endurance, nage avec palmes.
- **Gymnastique pré et post-natale** : en complément des cours de préparation à l'accouchement

## PLANNING HEBDOMADAIRE DES ACTIVITÉS :

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
AQUA-GYM	12h15	12h15	12h15	
COURS COLLECTIFS ADULTE				12h15
GYMNASTIQUE PRÉ ET POST-NATALE			11h	

## TARIFS :

	Tarif normal	Tarif résident (*)
CARTE ANNUELLE	178,80 €	143,00 €
CARTE TRIMESTRIELLE	62,50 €	50,00 €

(\*) Le tarif résident s'applique aux usagers domiciliés dans **les communes de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet**, sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins d'un an (facture EDF, eau, téléphone, taxe d'habitation, quittance de loyer...).

## CONDITIONS D'INSCRIPTION :

Il est rappelé aux pratiquants la nécessité de s'assurer que leur état de santé est compatible avec l'activité pratiquée : une visite périodique auprès d'un médecin est la meilleure garantie.

La Communauté d'agglomération décline toute responsabilité en cas d'incompatibilité médicale avec les activités physiques proposées par l'établissement, qu'elles soient encadrées ou libres.

Les créneaux horaires choisis sont fixes et non modifiables. En cas d'absence, aucune possibilité de récupération et de remboursement possible. L'inscription ne sera enregistrée que si le dossier est complet.

*Attention : le nombre de places étant limité, chaque personne ne peut procéder qu'à une seule inscription avec le dossier complet (ci-joint), lors des périodes d'inscription.*

Une inscription prioritaire est accordée aux habitants d'une des 14 communes de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet (sur présentation d'un justificatif de domicile) :

Aigüefonde, Aussillon, Boissezon, Castres, Caucalières, Labruguière, Lagarrigue, Mazamet, Navès, Noailhac, Payrin-Augmontel, Pont de Larn, Saint-Amans-Soult et Valdurenque.

À partir du lundi 19 août, pour tout renseignement complémentaire,  
vous pouvez contacter l'accueil de 8h30 à 11h45 au 05 63 59 39 65.